REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



LE COMITE SYNDICAL S'EST REUNI AU SBHG 45, RUE PAULE RAYMONDIS A TOULOUSE

LE MARDI 5 MARS 2024 A 17 HEURES 30

Après une deuxième convocation, le quorum n'ayant pas été atteint lors du Comité Syndical du 29 février 2024 convoqué le 14 février 2024

00000

Sous la présidence de Monsieur Pierre LATTARD

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués : M. Pierre GENRE (AIGREFEUILLE), M. Frédéric LEMAGNER (BALMA), MM. Vincent BOUVIER et Guillaume IRSUTTI (CASTELGINEST), Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Claude CYPRIEN (PIN BALMA), Mme Ida RUSSO (TOULOUSE METROPOLE), M. Geoffroy DE LA PANOUSE (CC TERRES DU LAURAGAIS), M. Bertrand GELI (CC AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI), Mme Danièle SUDRIE (CC COTEAUX DE BELLEVUE), M. Michel BOUYSSOU (CC TARN AGOUT)

<u>Avaient donné pouvoir</u>: M. Yvan NAVARRO à Mme Christine PERROUX (L'UNION), M. Jean-Pierre GODFROY (TOULOUSE METROPOLE) à Pierre LATTARD, Mme Marina DAILLUT (CC FRONTONNAIS) à Danièle SUDRIE

Etaient absents excusés: M. Philippe JAUREGUIBER (DREMIL LAFAGE), M. Michel LAURENS (MONDOUZIL), M. Jean-Luc FABRE (MONS), MM. Jean-Philippe FREZOULS et Jean-Pierre PEYRI (SAINT-JEAN), Mme Annette LAIGNEAU et M. Jean-Jacques BOLZAN (TOULOUSE), Mmes Souhayla MARTY et Nicole MIQUEL-BELAUD et M. Philippe PLANTADE (TOULOUSE METROPOLE) et M. Gilbert HEBRARD (CC TERRES DU LAURAGAIS)

SYNDICAT DU BASSIN HERS GIROU

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année et conformément aux dispositions de la loi du 6 février

Comme chaque année et conformément aux dispositions de la loi du 6 fevrier 1992, le SBHG doit procéder à la mise en œuvre d'un débat d'orientations budgétaires préalable à l'adoption de son Budget Primitif

La loi NOTRe du 7 août 2015 et son décret d'application 2016-841 du 24 juin 2016 ont modifié les articles du COCT relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires en introduisant des éléments complémentaires quant au contenu et à la forme du débat.

Il convient désormais de procéder à la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, l'état de la dette et l'évolution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail.

Le rapport ci-annexé tenant compte de ces nouvelles dispositions est mis au débat.

ARTICLE UNIQUE:

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024. Ce rapport sera publié sur le site internet du SBHG.

LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRESIDENT,

Syndles & Bassin

Siège locial 45 de Paule Raymondis